

Créteil, le 18 novembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Bureau des IA-IPR

Affaire suivie par
Claudine SCHUSTER
IA-IPR
T : 01 57 02 68 43
Mél : ce.ipr@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Objet : procédure d'inscription au concours académique « Un slogan pour valoriser la voie technologique »

Dans le contexte du nouveau lycée général et technologique, tout élève de seconde peut choisir de poursuivre son parcours dans la voie technologique. Encore faut-il qu'il ait connaissance de ces parcours de réussite et qu'il soit invité à s'y intéresser et en découvrir les contenus. Le concours intitulé « **Un slogan pour valoriser la voie technologique** » vise à donner la parole aux élèves de la voie technologique afin qu'ils encouragent leurs pairs à s'engager dans cette perspective d'études.

Ce concours, initié par l'académie de Créteil, consiste en la conception d'un slogan visant à mettre en valeur soit la **voie technologique de manière générale**, soit **l'une des séries technologiques en particulier**. Sa finalité est de sensibiliser, informer et engager les élèves, filles et garçons, en diffusant une image positive de la voie ou d'une série technologique, sans pour autant déprécier les autres voies (générale et professionnelle) ou les autres séries.

Chaque élève inscrit en première ou terminale technologique dans l'académie de Créteil peut concourir individuellement ou en binôme.

Le règlement, le calendrier et les modalités de ce concours sont précisés dans l'annexe jointe à ce courrier.

Pour s'inscrire, un professeur référent de l'équipe pédagogique transmet les informations suivantes :

- le nom et l'adresse de l'établissement ;
- la série technologique : STL (*sciences et technologies de laboratoire, spécialité SPCL ou biotechnologies*), STI2D (*sciences et technologies de l'industrie et du développement durable*), ST2S (*sciences et technologies de la santé et du social*), STD2A (*sciences et technologies du design et des arts appliqués*) , STHR (*sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration*) , STMG (*sciences et technologies du management et de la gestion*) ;
- la classe qui souhaite participer au concours ;
- le nom, prénom et adresse électronique du professeur référent.



L'inscription est effectuée par courrier électronique, jusqu'au 12 décembre au plus tard, à l'adresse électronique suivante :

sloganvoietechnologique@ac-creteil.fr

en précisant en objet le nom et la ville du lycée proposant un slogan.

2

Les slogans devront être transmis à la même adresse électronique au plus tard le 17 janvier 2020.

Les IA-IPR disciplinaires référents des séries technologiques précitées se tiennent à votre disposition pour accompagner la mise œuvre de ce concours.

Je compte sur votre participation afin que l'académie de Créteil, dans laquelle les parcours de réussite sont nombreux en voie technologique, mobilise le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants autour de cette action de valorisation.

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

Pièce jointe en annexe : règlement du concours